



Licenciement et droit du salarié

Par **tys**, le **28/05/2009** à **14:07**

bonjour,
On vient de m'avertir oralement qu'on allait me licencier après 15 ans pour motif pas assez commercial? Je suis réceptionnaire mécanique depuis 8 ans et avant j'étais magasinier au sein de cette entreprise. L'entreprise connaît une crise et le chiffre d'affaire est en baisse dans tous les services de l'entreprise. Quel recours ai je et comment faire lors de mon entretien pour me défendre? Merci

Par **Visiteur**, le **28/05/2009** à **21:09**

bonsoir,
attendez de recevoir votre lettre de convocation !
vous pourrez vous faire accompagner par un conseiller ...
lors de l'entretien votre patron vous énoncera les griefs retenus contre vous ... c'est à ce moment là que vous pourrez vous défendre..
pour le moment vous ne savez pas ce qu'il vous reproche .. donc patience....